



Démarche : Agrément au bénéfice du régime fiscal particulier de certaines boissons alcooliques consommées sur place

Organisme : DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Identité du demandeur

Email

Etablissement
Numéro TAHITI

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

Protection des données personnelles – Informations
Vos données personnelles, collectées via ce formulaire sur la plateforme « Mes-Démarches.gov.pf », font l'objet d'un traitement par la Direction Générale des Affaires Économiques (DGAE). La fourniture des données marquées d'un astérisque est obligatoire, à défaut votre dossier ne pourra être traité.

Finalité du traitement
Ce traitement a pour finalité l'instruction et la gestion de l'agrément au bénéfice du régime fiscal particulier de certaines boissons alcooliques consommées sur place.

Base légale
Le traitement est fondé sur la mission d'intérêt public de la DGAE, en matière économique. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la [loi du pays n° 2025-8](https://lexpol.cloud.pf/LexpolAfficheTexte.php?texte=1020793) du 28 mai 2025 relative au régime fiscal particulier de certaines boissons alcooliques et de son [arrêté d'application](https://lexpol.cloud.pf/LexpolAfficheTexte.php?texte=1025449).

Durée de conservation des données
Les données sont conservées dans l'application « Mes-Démarches » pendant 12 mois. Elles sont conservées à la DGAE pendant toute la durée de vos activités.

Destinataires des données
Les données sont à destination de la « Cellule des Activités et Professions Réglementées » de la DGAE, conformément à l'arrêté n° 1036 CM du 21 juillet 2011 modifié, portant création, organisation et fonctionnement du service administratif dénommé « Direction Générale des Affaires Économiques ».

Vos droits sur vos données
Vous disposez, après justification de votre identité, des droits d'accès, de rectification et du droit à la limitation de vos données. Sous certaines conditions, vous disposez du droit de vous opposer à leur traitement, ou d'en demander la suppression. Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant à :
Direction Générale des Affaires Économiques
BP 82 – 98 713 Papeete – TAHITI
Tél. : (689) 40 50 97 97 –
Fax : (689) 40 50 97 79
Courriel : secretariat.dgae@administration.gov.pf

Pour toute information complémentaire sur le traitement des données ou réclamation, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données :
Direction du Système de l'Information de la Polynésie française
BP 4574 – 98713 Papeete - TAHITI
Courriel : dpo@administration.gov.pf

Si vous estimez que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez saisir la Commission nationale informatique et libertés ([CNIL](https://www.cnil.fr/)) d'une réclamation.

IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Agrément au bénéfice du régime fiscal particulier de certaines boissons alcooliques consommées

ENTREPRISE

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Personne physique

Personne morale

Type de débit de boisson

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Débit de boisson exploité dans un établissement d'hébergement de tourisme classé.

Débit de boisson auquel est attachée une petite ou une grande licence restaurant.

ENSEIGNE COMMERCIALE

IDENTITÉ

Civilité du représentant légal pour une personne morale.

Mme

M.

NOM

Nom du représentant légal pour une personne morale.

PRÉNOM

Prénom du représentant légal pour une personne morale.

COURRIEL

Courriel du représentant légal pour une personne morale.

TÉLÉPHONE

BP

Boite postale du siège social de l'entreprise.

COMMUNE

Situation géographique du fonds de commerce

TYPE D'AGRÉMENT

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

LICENCE

Agrément au bénéfice du régime fiscal particulier de certaines boissons alcooliques consommées

Licence de débit de boissons.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Décision de classement

Uniquement pour les établissements de tourisme.

Type d'agrément total

Merci de préciser si la demande porte sur un agrément TOTAL, à savoir :

1° Champagne (22.04.10.10) ;

2° Vins de raisins frais (22.04.21.90 et 22.04.22.19) ;

3° Boissons alcoolisées relevant du 22.06.00.00 de la nomenclature du tarif des douanes ;

4° Boissons alcoolisées visées au n° 22.08 de la nomenclature du tarif des douanes, à l'exclusion des liqueurs visées au n° 22.08.70 et des boissons spiritueuses anisées (extrait du 22.08.90).

Si vous répondez NON la demande portera sur un agrément PARTIEL : vente de champagne, de vins de raisins frais et des boissons alcoolisées relevant du 22.06.00.00.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

ENGAGEMENTS

Je suis informé des obligations incombant à l'établissement en application des dispositions de la loi du pays n° 2025-8 du 28 mai 2025 relative au régime fiscal particulier de certaines boissons alcooliques consommées dans les débits de boissons permanents exploités dans les établissements d'hébergement de tourisme classés au sens de la réglementation en vigueur et dans les débits de boissons auxquels est attachée une petite ou une grande licence restaurant.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je certifie l'exactitude des informations figurant dans la présente demande.

Cochez la mention applicable

Oui

Non